

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 25 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE

création de [Denis frères](#)
et alliés

Société an., janvier 1912

CONSTITUTIONS

Compagnie franco-indo-chinoise
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1912)

Au capital de 1 million de francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr Siège social à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin. Conseil d'administration : MM. A[[lphonse](#)] Denis, A. Fonsales, F. Dewulf ¹, G. Raverat ², A. Jollan de Clerville, E. Baronnet-Frugès, M. Despax ³ et J.-J. Francou ⁴. Statuts déposés chez M^e Fulchi, notaire à Bordeaux, et extrait publié dans la *Gazette du Palais* du 15 février 1912.

Compagnie Franco-Indo-Chinoise

Transfèrement du siège social
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1912)

Précédemment, 61, rue de la Chaussée-d'Antin. — Actuellement, 21, rue Croix-des-Petits-Champs. — *Gazette du Palais*, 22 mai 1912.

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 mai 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. anon. dite : CIE FRANCO-INDO-CHINOISE, 64, Chaussée-d'Antin. — Transfert du siège 21, Croix-des-Petits-Champs. — 22 avril 1912 — *Gazette du Palais*. (Pub. du 22 mai).

¹ [Frédéric](#), Louis, Victor Dewulf (Dunkerque 1854-Dunkerque, 23 mars 1920) : marié à Louise-Sophie-Marie Verbiest. Dont Louis et Pierre (ci-dessous) et cinq filles (d'après avis de décès de la veuve dans *La Croix du Nord*, 12 décembre 1931, contredisant en tous points la descendance que leur prête un célèbre site amateur de généalogie). D'une dynastie de transitaires. Administrateur de la Compagnie générale des îles Kerguelen (1912), de la succursale dunkerquoise de la Banque de France et de la Banque Peyt, (déc. 1919). Scrutateur à l'assemblée de la Kotto en oct. 1913. Président du Comité de défense des intérêts du port de Dunkerque, vice-président du Comité des employeurs et de la main-d'œuvre des ports de France.

² Georges Raverat (1860-1939) : patron des Rizeries françaises au Havre. Voir [encadré](#).

³ Marcel Despax (1887-1963) : fils de Louis Despax, des Éts Despax et Neveu : rizerie à Beautiran (Gironde). Marié à une D^{lle} Sayé, dont Joël (1911-2001) et Livia (1913-1996). Co-gérant, avec son frère Robert, de Despax frères (S.N.C., Bordeaux, 5 mars 1915) : riz, céréales, produits du sol. Administrateur de la S.A. pour les Crédits industriels et commerciaux (1930).

⁴ Jean-Jacques Francou, de Marseille : fils d'Auguste Francou et de M^{me}, née Hornbostel. Fondateur des [Rizeries méridionales](#). Administrateur de la [Compagnie agricole et industrielle de Madagascar](#).

AEC 1922-651 — Cie franco-indochinoise, 23, rue de la Pépinière, PARIS (8^e)
Capital. — Sté an., f. en janvier 1912, 6.000.000 de fr. en 6.000 actions de 1.000 fr.
ent. lib

Objet. — Commerce des riz, maïs, manioc, coprah, graines oléagineuses.

Correspondants à Saigon, Haïphong et Hanoï : MM. Denis frères.

Conseil. — MM. A[lphonse] Denis, présid. ; J.-J. Francou, vice-présid. ; E. Barronnet-Frugès, M. Benquey [adm. dél. Denis frères à Bx, Soc. agric. d'Annam], Robert Despax ⁵, P. Dewulf ⁶ [importateur de riz à Dunkerque], Sté Levesque et Cie, Th. Veyrin, adm.

(Les Archives commerciales de la France, 17 janvier 1923)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie FRANCO-INDOCHINOISE, 23, Pépinière. —
Capital fixé à 3.000.000 fr. — 9 déc. 1922. — *Gazette du Palais*.

Le Comité de l'Indochine reçoit M. Martial Merlin
(*La Dépêche coloniale*, 25 mai 1923)

Paul Caron, administrateur délégué de la Compagnie franco-indochinoise ; Charles
Jahan de Laudonière ⁷, directeur de la Compagnie franco-indochinoise

1924 (avril) : participation dans les RIZERIES MÉRIDIONALES

Annuaire industriel, 1925 :

FRANCO-INDO-CHINOISE (Compagnie), Siège social : 23, r. de la Pépinière, Paris, 8^e.
T. Cent. 05-31 Louv. 31-70, Gut. 56-99. Inter 511. Ad. t. Compafinch-Paris. Codes :
A.B.C. 5^e éd., Lieber, Watkins, Privé. Soc. an. au cap. de 3.000.000 de fr. Conseil
d'adm. : Prés. : M. le commandant Levesque, 1, r. St-Julien, Nantes ; Prés. honoraire :
M. A. Denis, 18, r. Ferrère, Bordeaux (Gironde) ; Adm. délégué ; M. P. Caron, 6, bd de
Courcelles, Paris ; Adm. : MM. E. Baronnet-Frugés, 32, q. Ste-Croix, Bordeaux
(Gironde) ; M. Benquey, 18, r. Ferrère, Bordeaux (Gironde) ; L. de Clerville, 18, r. de
l'Héronnière, Nantes (Loire-Inf.) ; H. Fruges, 32, q. Ste-Croix, Bordeaux (Gironde) ; R.
Morin, 1, r. de la Bourse, Le Havre (Seine-Inf.) ; Th. Veyrin, 1, r. du Prince-Eugène, Le

⁵ Robert Despax (1889-1951) : frère cadet de Marcel (ci-dessus). Marié à Henriette Beaumartin, fille de Gabriel Beaumartin, négociant en bois à Bordeaux. Deux enfants dont Rigby Despax (1913-2016), pdg des Éts Gabriel Beaumartin et exploitant forestier. Co-gérant de Despax frères.

⁶ Pierre Dewulf (Dunkerque, 21 octobre 1891-Vannes, 8 février 1985) : fils de Frédéric (ci-dessus). Marié à Mont-Saint-Aignan, le 15 juillet 1918, avec Geneviève Claeysens, de Lille. Successeur de son père, administrateur de la Cie franco-indochinoise et de l'Union dunkerquoise immobilière (1922). Membre de la chambre de commerce de Dunkerque. Président de la section du centre français du patronat chrétien de Dunkerque. Chevalier de Saint Grégoire le Grand.

⁷ Charles Jahan (et non Jehan) de Laudonière (1884-1965), fils d'Henri et d'une Dlle Zirigovitch. Cité à l'ordre de l'armée (*Le Journal officiel de la République française*, 31 août 1917), marié à Marguerite Béker (*Le Temps*, 29 septembre 1920) ou Becker (Bottin mondain, 1955). Avocat à la cour d'appel de Paris, directeur financier, commissaire aux comptes de la Société agricole du Kontum (1933).

Havre (S.-Inf.) ; Z. [sic : Charles] Jahan de Laudonière, 16, r. de Naples, Paris. Agences à Saïgon, Haïphong et Hanoï.

Importateur et exportateur de riz et de maïs. (2-11370).

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*La Journée industrielle*, 19 juillet 1925)

Le rapport du conseil, lu à la récente assemblée ordinaire, dont nous avons déjà publié un bref compte rendu, mentionne que, durant l'exercice écoulé, les affaires traitées en Indo-Chine, pour le compte de la société, ont porté sur 40.000 tonnes ; à ce tonnage il y a lieu d'ajouter 30.000 tonnes traitées soit par des rachats à des tiers, soit achetées à d'autres pays producteurs. Enfin, la société a repris, cette année, quelques affaires de maïs ; le tonnage traité a été de 4.600 tonnes, totalisant ainsi un tonnage d'un ordre analogue à celui traité l'année dernière.

D'autre part, la compagnie a continué à s'intéresser à la formation de sociétés qui peuvent, soit par les articles qu'elles traitent, soit par les débouchés qu'elles lui ouvrent, faciliter le développement de ses propres affaires.

Les résultats de la Société des riz d'Indo-Chine Denis Frères, pour l'exercice 1924, sont très satisfaisants.

Le deuxième exercice de la Compagnie marseillaise des riz d'Indo-Chine a confirmé les résultats qu'elle avait donnés l'année précédente.

D'autre part, la société a participé à la formation du capital de la Société nouvelle des Rizeries méridionales* ; le premier exercice de cette dernière société, qui n'a porté que sur neuf mois, a consisté à liquider un stock de marchandises qu'elle avait recueilli dans l'actif de la société à laquelle elle succédait, dans des conditions défavorables.

La compagnie a également participé à la formation du capital de la Société commerciale des fèves ; les résultats de son premier exercice sont des plus satisfaisants puisqu'il s'est soldé par un bénéfice qui atteint, pour la première année, un cinquième du capital versé.

Compagnie franco-indochinoise
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry])
20 novembre 1925)

L'exercice 1924 a laissé un solde créditeur de 1.274.206 francs. Dividende fixé à 9 % par action.

L'exposition du caoutchouc
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1927)

.....
Dans le stand de la maison Denis frères figure la Compagnie Franco-Indochinoise qui fut créée en 1912 par la maison Denis avec le concours de quelques-uns des principaux riziers de France et possède une organisation impeccable qui lui assure le contrôle du marché du riz en France.

Elle s'occupe exclusivement d'opérations d'achat et de vente de riz et de maïs, de toute provenance, particulièrement d'Indochine, et elle a exposé, avec un échantillon de

paddy, un échantillon de riz Saigon n° 1, 25 % de brisures, de riz n° 2 type Japon et de brisures n° 1 et 2 mélangées, produits bruts, tels qu'ils sortent des usines de Cholon, formant la base de l'ensemble de l'exportation de notre colonie.

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 avril 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. IMMOBILIÈRE INDOCHINOISE, 23, Pépinière. — La Cie franco-indochinoise cède 20 parts à la soc. Denis Frères et 20 parts à M. Antoine Denis. — 18 janv. 1927. — *Petites Affiches*.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

La Compagnie franco-indochinoise a réalisé en 1926 un bénéfice de 1.596.266 fr. 47.

Le dividende sera de 300 francs par action.
La réserve légale a atteint le maximum.

(*Les Archives commerciales de la France*, 19 avril 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. IMMOBILIÈRE INDOCHINOISE, 25, Général-Foy. — La Cie franco-indochinoise cède 26 parts à M. Denis. — 15 mars 1929. — *Petites Affiches*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 août 1929)

PARIS. — Modification et prorogation au 31 décembre 2025. — Soc. dite Cie FRANCO-INDOCHINOISE, 25, Général-Foy. — Capital porté de 3.000.000 fr. à 10.382.000 fr. — 2 juillet 1929. — *Gazette du Palais*

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1929)

Compagnie franco-indochinoise. — L'assemblée du 17 septembre a ratifié l'augmentation du capital social, porté définitivement de 4 millions à 10.382.000 francs, par création de 63.820 actions de 100 francs, émises à 285 francs.

.....
Cette société, qui va absorber la Franco-Coloniale des Riz, va reprendre également, dit-on, l'actif de la Rizerie saïgonnaise et les Rizeries Lévesque.

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 octobre 1929)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. Cie FRANCO-INDOCHINOISE, 25, Général-Foy. — 17 sept. 1929. — *Ann. Seine*.

1929 : CAPITAL PORTÉ À 20 MF

Le 17 décembre 1929, la Compagnie a absorbé
la [Rizerie saïgonnaise](#) moyennant attribution de 20.300 actions O,
les Rizeries Levesque moyennant 10.800 actions O
et la [Franco-Coloniale des Riz](#) moyennant 57.224 actions O,
enfin la Société Levesque moyennant 7.856 actions O.



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
Société anonyme
au capital de 20.000.000 de fr.
divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Faÿ, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au
Journal officiel de l'Indochine
du 27 octobre 1929

Capital 20.000.000 fr.
divisé en 180.000 actions O de 100 fr.
et 20.000 actions V [à vote plural] de 100 fr.
ACTION O

Siège social : 25, rue du Général-Foy, Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un délégué du conseil : ?
Un administrateur : Étienne Denis
Imp. Jean Kruger, Issy (Seine)

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*La Journée industrielle*, 27 novembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Étienne Denis, a décidé de porter le capital social de 10.382.000 fr. à 20 millions, par la création de 96.180 actions O, émises en représentation d'apports et portant jouissance du 1^{er} janvier 1929.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Une seconde assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a approuvé provisoirement chacun des apports en nature faits divisément par : la Société Rizerie saïgonnaise, la Société des Rizeries Levesque, la Société Compagnie Franco-Coloniale des Riz, et la branche riz de la Société Levesque et Cie.

L'assemblée de ratification se tiendra le 17 décembre prochain.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*Le Journal des débats*, 19 décembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 17 décembre, a approuvé le rapport du commissaire sur les apports de la Rizerie saïgonnaise, des Rizeries Levesque, de Marseille, de la Compagnie franco-coloniale des riz et de la Société Levesque et Cie, de Nantes, et sur les avantages particuliers attribués en représentation. En conséquence de l'approbation définitive desdits apports, le capital se trouve porté à 20 millions de francs.

Le Havrais Georges Raverat était administrateur depuis 1912 de la Cie franco-indochinoise. La Société anonyme des Rizeries françaises, du Havre (fondée par Raverat), l'était elle-même en 1922 ⁸ ainsi que de la SA des Riz d'Indochine Denis frères ⁹. L'imbrication des intérêts précède donc largement la fusion de 1930 entre la Cie franco-indochinoise et la Cie franco-coloniale des riz, issue de la fusion trois ans plus tôt des Rizeries françaises et des Rizeries de la Méditerranée (Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, Paris-IV-Sorbonne, 2001).

ABSORPTION PAR LA CIE FRANCO-INDOCHINOISE DE LA FRANCO-COLONIALE DES RIZ

Le Havrais Georges Raverat est remplacé au conseil de la CFI par ses compatriotes Édouard Senn et Rodolphe Rufenacht [respectivement fils et gendre d'Olivier Senn, lui-même gendre d'Ernest Siegfried]. La même année, les Havrais (Raverat, Mellier, Raoul-Duval), alliés à la Cie franco-malgache d'Entreprise, se débarrassent d'une Compagnie française des Riz créée deux ans plus tôt pour la stricte importation des riz de Madagascar ¹⁰. La Franco-indochinoise exploite au total un fonds de commerce qui relie Le Havre, Marseille, Nantes, Modane, Saïgon (avec terrains à Cholon), Pointe-Noire, Haïti et Dakar ¹¹ (Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, Paris-IV-Sorbonne, 2001).

Cie franco-indochinoise
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1929)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Les actionnaires de cette Compagnie ont tenu deux assemblées extraordinaires le 26 novembre. La première a décidé de porter le capital de 10.382.000 francs à 20 millions de francs, par la création, de 96.180 actions d'apport, portant jouissance du 1^{er} janvier 1929. La seconde assemblée a approuvé le projet d'absorption de la Compagnie Franco-Coloniale des riz, qui recevra 57.224 actions nouvelles ; la Compagnie « La Rizerie saïgonnaise », qui recevra 20.3000 actions ; la branche riz de la Compagnie Levesque, de Nantes, qui recevra. 7.856 actions, et la Rizerie Levesque et Cie, de Marseille, qui recevra 10.800 actions. L'assemblée générale de ratification aura lieu le 17 décembre.

(*Les Archives commerciales de la France*, 22 janvier 1930)

PARIS. — Modification, — Société dite Cie FRANCO-INDOCHINOISE, 25, Général-Foy. — Capital porté de 10.383.000 fr. à 20.000.000 fr. — 17 déc. 1929. — *Annonces de la Seine*.

⁸ *Annuaire financier France-Extrême-Orient*. À cette date, la CFI apparaît déjà comme un consortium alliant les intérêts havrais, nantais et bordelais.

⁹ Créée en 1923, siège à Saïgon, présidée par Alphonse Denis, où l'on retrouve également la Société Levesque de Nantes (*Annuaire financier France-Extrême-Orient*, 1922, p. 289).

¹⁰ *JDH*, 20-01-1931. Raverat y avait souscrit pour 325.000 F.

¹¹ AG du 30-10-1929, liquidation de la Franco-coloniale des riz, *JDH*, étude Fay à Paris.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*La Journée industrielle*, 27 novembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 novembre, sous la présidence de M. Étienne Denis, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 accusant une perte de 1 million 455.379 francs.

M. Jahan de Laudonière ¹², administrateur sortant, a été réélu. D'autre part, l'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Pierre Dubos ¹³, Pierre Lacaille ¹⁴, Jean Le Bret. Donatien Levesque, Jean-Jacques Francou, comme suite aux fusions décidées à la fin de l'exercice 1929.

Le report fait observer que l'exercice écoulé a été dominé par la préparation de la mise en œuvre des fusions votées par l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 1929, date à partir de laquelle le conseil a pu passer à l'exécution de son programme de réorganisation pour simplifier les divers organismes nouvellement fondus, exécution qui sera achevée en cours de l'exercice 1929.

Une assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu ensuite en vue de statuer sur des modifications à apporter aux droits respectifs des actions ordinaires et des actions à vote pluvial dans les assemblées ordinaires, a été reportée, faute de quorum.

ENTREPRISES COLONIALES
Franco-Indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1930)

.....
La société a souffert de la situation troublée en Indochine et de la hausse, puis de la baisse des produits. Pendant cette dernière période, de nombreuses faillites se sont produites parmi les négociants chinois et le système des avances a entraîné pour la Société un chiffre inaccoutumé de mauvaises créances.

Compagnie franco-indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1930)

Perte nette de 1.455.379 fr. — déduction faite du bénéf. reporté de 1928, soit 1.058.863 fr. — qui a été amortie par prélèvement sur les réserves.

Au bilan : amortiss. sur matériels et mobiliers 132.110 fr.

Amortiss. sur créances : 1.246.606 fr.

Les soldes sur opérations commerciales sont, au débit, de 2.525.140 fr., et, au crédit, de 2.621.906 fr.

¹² Probablement Charles Jahan de Laudonière — avec un seul n — (1884-1965), fils d'Henri et d'une Dlle Zirigovitch. Cité à l'ordre de l'armée (*Le Journal officiel de la République française*, 31 août 1917), marié à Marguerite Béker (*Le Temps*, 29 septembre 1920) ou Becker (Bottin mondain, 1955). Avocat à la cour d'appel de Paris, directeur financier, commissaire aux comptes de la Société agricole du Kontum (1933).

¹³ Pierre Dubos (1875-1962) : propriétaire du château Cantemerle à Macau (Médoc). Négociant en vins de Bordeaux, quai des Chartrons, 11. Administrateur de la Grande Île à Madagascar et des Éts Devès et Chaumet. Voir [encadré](#).

¹⁴ Pierre Lacaille (1881-1964) : polytechnicien. Vu précédemment à la Compagnie franco-coloniale des riz. Président de la Niabang, caféiers au Cameroun. Voir [encadré](#).

Frais généraux : 2.090.632 fr.

Profits divers : 387.578 fr.

La situation troublée en IC et les faillites de négociants chinois ont obligé la Soc. à abandonner le système des avances. L'exercice a été affecté par la baisse du paddy.

Compagnie franco-indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 22 janvier 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 20 janvier, a apporté aux statuts des modifications en ce qui concerne les droits respectifs des actions ordinaires et des actions à vote plural dans les assemblées générales ordinaires, et également pour la prolongation du délai dans lequel doit se tenir l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes d'un exercice déterminé.

(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

À la Compagnie franco-indochinoise, MM. Dubos et Lacaille ont quitté le conseil, et M. [Henry] Rousseau a remplacé M. Benquey.

Compagnie franco-indochinoise
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 23 septembre sous la présidence de M. Étienne Denis. Les comptes de l'exercice, se soldant par une perte de 8.607.000 fr., ont été approuvés et il a été décidé de reporter à nouveau le solde déficitaire.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. [Henry] Rousseau en remplacement de M. Benquey, démissionnaire, et a réélu la Société Denis frères administrateur sortant.

Le rapport a indiqué qu'au milieu de la crise générale actuelle, le constant souci du conseil a été d'harmoniser et simplifier les différents organismes commerciaux de la Société. Celle-ci a été amené progressivement à supprimer les agences de Dakar, de Haïti et de Pointe-Noire, et a passé des accords avec les sociétés établies sur place, ce qui permet de continuer à traiter les mêmes affaires sans avoir à supporter des charges et des risques que la situation générale des affaires rendait considérables. D'autre part, un accord a été passé en France avec la Société des Grands Moulins de Gravelle, à dater du 1^{er} janvier 1931, aux termes duquel les travaux de rizeries et l'entreposage des riz sont assurés au Havre par les moulins de Gravelle et à Marseille par la Société ; de ce fait, l'usine du Havre est fermée depuis le 31 décembre 1930.

Le rapport a signalé, d'autre part, que les frais généraux d'ensemble des Sociétés fusionnées avaient été sensiblement réduits: 45 % depuis le 31 décembre 1929, et que, poursuivant son but de compression, la Société espérait aboutir à dater du 1^{er} janvier prochain à un abattement de 40 à 50 % sur les chiffres de 1930.

Avant de terminer la séance, le président, répondant à la question d'un actionnaire, a indiqué que le 1^{er} semestre de 1931 faisait apparaître un solde bénéficiaire mais que, malheureusement, les résultats définitifs se trouvaient compromis à la suite des récents événements financiers.

NÉCROLOGIE

M. Benquey

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1932)

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Benquey, administrateur délégué de la maison Denis frères, dont il faisait partie depuis près de 45 ans.



Coll. Olivier Galand

Denis frères d'Indochine, Haïphong, à Cie franco-indochinoise des riz, Paris (mai 1932)

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*Le Temps*, 15 septembre 1932)

L'assemblée du 14 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1031 se soldant par un bénéfice net de 1.445.737 francs contre une perte de 8.607.918 francs en 1930. Après prélèvement de 72.286 francs pour la réserve légale, le solde de 1.373.450 francs a été reporté à nouveau.

Le rapport signale notamment que le chiffre d'affaires a pu être intégralement maintenu, malgré les circonstances défavorables. Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, les ventes ont atteint la moitié du chiffre total de 1931.

Les démarches faites auprès de la chambre syndicale des agents de change se poursuivent en vue de la cotation des titres ; le conseil espère qu'une décision favorable interviendra d'ici quelques mois.

FRANCO-INDOCHINOISE
(*Le Journal des finances*, 7 octobre 1932)

Assemblée le 16 novembre 1932 (modifications au premier paragraphe de l'article 19 des statuts (nombre des administrateurs).

Cie franco-indochinoise
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 novembre 1932)

Pour les cinq premiers, mois de l'exercice en cours, les ventes atteignent la moitié du chiffre total de vente de 1931 qui a été de 125.478 tonnes contre 126.207 tonnes en 1930.

Le rapport afférent à l'exercice au 31 décembre 1931 lu à l'assemblée du 14 septembre, après avoir donné cette indication, signale, en outre, que les frais généraux ont été diminués en 1931 de 60 %, et que ceux de 1932 seront encore réduits de 30 % par rapport à ceux de 1931. Le but poursuivi lors des fusions de 1929 : maintenir le tonnage traité en réduisant les frais généraux, se trouve ainsi atteint.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré que la demande de cotation qui avait été faite déjà en 1929 a été renouvelée dernièrement. Les démarches auprès de la Chambre syndicale des agents de change se poursuivent. Le conseil ayant dû s'engager auprès de la Chambre syndicale de modifier l'art. 19 des statuts, une assemblée extraordinaire sera convoquée à cet effet. Le président espère que la décision favorable interviendra d'ici quelques mois.

La baisse générale des céréales a fini par entraîner celle des riz, dans des circonstances d'autant plus sérieuses, pour l'Indochine, que la riziculture cochinchinoise, ayant abusé du crédit, se trouvait fort endettée. La récolte, moins abondante que celle des années précédentes, n'a permis d'exporter que 960.000 tonnes en 1931 contre 1.050 000 tonnes en 1930, 1.250.000 tonnes en 1929 et 1.600.000 tonnes en 1928.

Dans ces conditions, l'Indochine a eu quelque peine à s'adapter au régime de l'étalon-or. La société a souffert indirectement de cet état de choses, par suite de la dépression du marché de Saïgon, due à la concurrence des riz de Birmanie.

La Compagnie franco-indochinoise a poursuivi, au cours de l'exercice, la liquidation des sociétés absorbées, leur actif ne comprend plus que quelques créances importantes pour lesquelles la compagnie s'est efforcée d'obtenir des garanties, et des immeubles libres de toute hypothèque, mais dont la situation économique rend la réalisation difficile. L'usine de Marseille a traité 40.758 tonnes et celle de Modane, 17.000 tonnes. La rizerie de Saïgon a traité 83.958 tonnes contre 67.542 tonnes et 57.508 tonnes pour les deux exercices précédents.

Les actionnaires ont approuvé les comptes qui leur étaient présentés et décidé, après affectations diverses aux réserves et amortissements, le report à nouveau d'un solde créditeur de 1.373.451 fr., imputé à l'exercice 1931, étant observé toutefois qu'il reste à l'actif du bilan un solde débiteur antérieur de 8.607.919 francs.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Le commandant Levesque remplace M. Louis de Clerville dans le conseil de la Compagnie franco-indochinoise.

.....
Sont repartis en France : M. Guyon, directeur des Rizeries Denis Frères à Binh-Dong...

Cie franco-indochinoise
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 avril 1934)

Les résultats de l'exercice 1933 ne sont pas encore connus, mais seront de l'ordre de ceux de l'exercice précédent qui, bien que s'étant traduit par un bénéfice de 1.851.229 francs n'ont pu donner lieu à distribution d'un dividende.

Rappelons que la Compagnie franco-indochinoise a été créée à Bordeaux le 4 janvier 1912 au capital de 3.000.000 francs, augmenté de 7.382.000 francs le 2 juillet 1929 et de 9.618.000 francs le 26 novembre 1929. Le capital actuel est donc de 20 millions divisé en 200.000 actions de cent francs entièrement libérées dont 20.000 actions à vote plural dites actions V nominatives provenant de la conversion de 20.000 actions d'origine et 180.000 actions ordinaires dites O

Le 17 décembre 1929, la Compagnie a absorbé la Rizerie saïgonnaise moyennant attribution de 20.300 actions O, les Rizeries Levesque moyennant 10.800 actions O et la Franco-Coloniale des Riz moyennant 57.224 actions O, enfin la Société Levesque moyennant 7.856 actions O.

Compagnie franco-indochinoise
Assemblée ordinaire du 4 juillet 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 août 1934)

Assemblée présidée par M. Étienne Denis, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs de deux plus forts actionnaires présents.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pendant l'année 1933, mesdames, messieurs, les cours des produits que traite votre société ont subi de violentes fluctuations la plupart d'entre elles furent provoquées par des causes étrangères aux faits qui, normalement, influencent le marché et déjouèrent par là toute prévision.

Parmi ces facteurs de trouble, les principaux ont eu pour origine des mesures gouvernementales ou même la simple crainte de certaines interventions de la part des gouvernements : c'est ainsi que la vive campagne menée tant en France qu'en Indochine dans le but de provoquer une réduction de la valeur de la piastre a suscité, chez les détenteurs de paddys, de fallacieuses prévisions de hausse des cours et a amené les importateurs à précipiter leurs achats.

De même, les incertitudes de la politique américaine de l'argent en présence des efforts poursuivis aux États-Unis, par les producteurs du métal en vue d'obtenir qu'il fût introduit dans le système monétaire, ont entraîné en Chine de grosses fluctuations sur les monnaies et, par contrecoup, sur les riz.

Les fluctuations du marché du riz

Cependant, par l'application d'un droit spécial sur les riz étrangers frappant lourdement cette céréale, et favorisant le blé, les gouvernements chinois restreignaient brusquement et sans aucun préavis l'entrée des riz d'Indochine, provoquant sur les marchés des pays exportateurs et, en particulier, à Saigon, un effondrement des cours.

En même temps, les incessantes interventions du gouvernement français en faveur du blé métropolitain exerçaient des répercussions, souvent inattendues, sur le marché des céréales secondaires, et notamment des riz et maïs.

Ces dernières circonstances, restrictions des importations chinoises, entraînant une baisse des cours mondiaux du riz, politique de défense des prix du blé français ayant pour conséquence une demande de céréales secondaires pour l'alimentation animale, expliquent l'augmentation des importations de riz en France ; heureusement, pour la Cochinchine, ce débouché a pu remplacer le marché chinois qui se dérobaît ; mais il est à souhaiter, en particulier, pour la tenue des cours, que la Chine ne tarde pas à s'ouvrir à nouveau aux riz de Saïgon, à la faveur d'un tarif douanier plus libéral.

Les interventions gouvernementales n'ont pas été davantage épargnées au marché des riz étrangers ; la réglementation de l'exportation par le gouvernement de Rome, notamment, a souvent rendu difficiles les affaires de riz d'Italie.

La récolte de Cochinchine en 1933 a été moyenne, puisque le surplus exportable s'est établi à 1.230.000 tonnes contre 1.190.000 tonnes en 1932 et c'est donc bien aux mesures dont nous venons de vous présenter une brève analyse que sont dues et les variations de cours et la baisse enregistrée durant l'exercice.

Les 100 kilos de riz n° 1 fob Saïgon — qui valaient au 1^{er} janvier 1933 4,48 \$ I.C. — ont coté au plus haut, en juillet, 5,60 \$ I.C., au plus bas, en novembre, 3 \$ I.C. pour terminer le 31 décembre, à 3,42 \$ I.C.

En même temps, le maïs passait de 4,80 \$ I.C. au 1^{er} janvier à 7,35 au plus haut en mai, pour tomber à 4,15 \$ I.C. au plus bas en novembre et remontait vivement à 5,70 \$ I.C. le 31 décembre.

Ces fluctuations violentes ont entraîné aussi bien à la colonie que parmi les acheteurs métropolitains, des défaillances relativement importantes. Votre société en a supporté le contrecoup ; les pertes qui en ont résulté sont entièrement amorties au bilan qui vous est soumis.

Nous nous sommes efforcés de tirer de ces circonstances souvent contraires le meilleur parti possible, profitant largement de la longue expérience de ces affaires et de la collaboration sur le marché d'origine de la Société des Riz d'Indochine Denis Frères, nous appuyant à la fois sur nos installations industrielles et sur notre clientèle métropolitaine qui, nous sommes heureux de le constater, s'étend d'année en année.

C'est ainsi que nous avons pu développer très sensiblement nos ventes de riz et dérivés, augmenter considérablement celles de maïs et maintenir l'activité de nos usines.

Quant à nos filiales, elles obtenaient des résultats satisfaisants: la Société des Riz d'Indochine Denis Frères clôturait son bilan par un bénéfice de 99.983,24 \$ I.C. et la Compagnie marseillaise de commission et de transit présentait un solde créditeur de 151.037 fr. 51.

Le rapport du conseil examine ensuite les résultats de l'exercice et les modifications apportées à la présentation habituelle du bilan ; enfin, l'affectation des bénéfices suivants :

Proposition d'ouverture d'un compte de Réserve générale et d'y porter le solde de la prime à l'émission soit 4.016.423 fr. 56 ; prélèvement de 5 % sur le bénéfice pour en doter la Réserve légale, et affectation à l'amortissement des frais d'augmentation de capital et de fusion d'une somme de 152.992 fr. 24 et report du solde à nouveau.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Disponible :	

Caisse et banques	4.951.349 34
Réalisable :	
Valeurs mobilières	181.261 00
Effets à recevoir	36.175 00
Débiteurs divers	335.595 83
Clients	1.048.440 10
Marchandises et approvisionnements	6.094.424 75
Recettes de 1934 concernant 1933	567.024 74
A terme :	
Comptes-courants et débiteurs divers	538.234 95
Participations financières	2.063.200 18
Immobilisations :	
Petit matériel et mobilier	830.250 33
Matériel et installations d'usines	3.272.531 20
Terrains, usines et bâtiments	9.765.072 30
Fonds de commerce, marques de fabrique	1.400.000 00
Comptes de fusion et d'augmentation de capital :	
Comptes courants débit. des sociétés absorbées	9.747.655 89
Comptes d'ordre d'engagements des sociétés absorbées	3.992.974 50
Frais sur. augmentation de capital et fusions	3.059.884 86
	<u>47.884.074 97</u>

PASSIF	
Exigible :	
Effets à payer	1.040.702 30
Créditeurs divers	507.355 61
Comptes-courants créditeurs	699.881 27
Banquier créditeurs par acceptation	3.365.209 50
Filiale d'Indochine	146.676 90
Règlements de 1934 concernant 1933	1.777.585 68
Compte d'apport :	
Capital	20.000.000 00
Réserve et provisions:	
Réserve légale	372.286 85

Réserve pour fluctuations éventuelles du portefeuille	331.821 64
Amortiss. des immobilisations	919.478 03
Prov. p. éventualités div.	988.750 95
Prime à l'émission	9.170.320 52
Réserve spéciale fusions	3.846.103 04
Provision pour engag. des sociétés absorbées	3.992.974 50
Résultats 1933	724.928 18
	<u>47.884.074 97</u>

PLAINTES

Bijoux et objets volés ou perdus
(Bulletin de police criminelle Cochinchine, 2 mars 1935)

2355. — M. GUYON (Charles), directeur de la rizerie saïgonnaise de Binh-Dông, a déclaré la perte de son portefeuille contenant divers papiers détaillés ci-après :

- son permis de conduire ;
 - 1 permis de conduire de son chauffeur ;
 - sa carte d'ancien combattant ;
 - 1 carte de la Ligue des Droits de l'homme ;
 - 1 carte du Cercle des sous-officiers et divers papiers personnels.
-

MARIAGE

Marcelle Giannoni
 Pierre Francou
(Le Petit Marseillais, 4 juin 1935)

Samedi, en la coquette église de Saint-Giniez, a été célébré le mariage de M^{lle} Marcelle Giannoni, la toute jeune fille de M^{me} et M. Alban Giannoni, l'estimé négociant armateur, avec M. Pierre Francou, fils de [M. Jean-Jacques Francou, administrateur de la Compagnie franco-indochinoise.](#)

Les témoins étaient, pour la mariée, M. Félix Rastit, armateur, son beau-frère, et pour le marié. [M. Jean Bourgogne, directeur de la Compagnie franco-indochinoise, son cousin.](#)

Dans les salons de M^{me} et M. Giannoni, rue Dumont-d'Urville, a eu lieu une superbe fête de famille. Vœux et compliments aux familles Giannoni et Francou.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE

(Le Journal des débats, 23 juin 1935)

L'exercice 1934 se solde par un bénéfice de 883.149 fr. contre 1.048.321 fr. en 1933. Le bénéfice net ressort à 555.052 fr. contre 724.928 fr. en 1933 et, compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 1.090.741 fr.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 août 1935)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. Compagnie FRANCO-INDOCHINOISE, 25, rue du Général-Foy. — Capital fixé à 20 millions de fr. — *Petites Affiches*.

Compagnie franco-indochinoise
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 août 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un bénéfice de 555.051 francs formant avec le report précédent, soit 535.690 francs, un total disponible de 1.090.741 francs.

L'assemblée a décidé, conformément aux propositions faites par le conseil, d'affecter 1.083.000 francs à des amortissements et de reporter à nouveau le solde s'élevant à 7.741 francs.

MM. Caron, le commandant Levesque, Rufenacht, Senn et la Société de Clerville et Cie ont été réélus administrateurs.

Deux assemblées extraordinaires se sont tenues ensuite. La première, convoquée en vue de la mise en harmonie des statuts avec la loi du 13 novembre 1933, a décidé l'unification des actions et l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives inscrites depuis deux ans au moins au nom du même porteur. La seconde a autorisé la réduction du capital social, par voie de rachat d'actions.

GRÈVES
(*Le Petit Marseillais*, 10 juin 1936)

Le calme règne aux Rizeries franco-indochinoises.

Compagnie franco-indochinoise
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1936)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} août 1936)

L'assemblée ordinaire du 24 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1935.

Le compte Profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 440.019 fr. 90 auquel s'ajoute le report antérieur de 7.741 fr. 42 donnant un total disponible de 447.761 fr. 32.

Sur ce montant, il a été prélevé une somme de 153.000 francs pour l'amortissement annuel des frais sur augmentations de capital et fusions ; 280.000 francs pour l'amortissement intégral du fonds de commerce et le solde de 14.761 fr. 32 a été reporté à nouveau.

Le rapport signale qu'au cours de l'exercice et suivant l'autorisation de l'assemblée extraordinaire du 8 juillet 1935, il a été procédé au rachat de 15.000 titres de la compagnie et qu'il a été cédé à MM. Denis Frères la participation de la compagnie dans la Société des Riz d'Indochine Denis Frères*. L'usine de Saïgon a été vendue à cette société.

L'assemblée a réélu pour six années MM. Jean-Jacques Francou, Jean Le Bret ¹⁵ et Donatien Levesque, administrateurs sortants.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1573-1574 :

Compagnie franco-indochinoise :

Conseil d'administration : Soc. de Clerville & Cie, repr. par M. L. de Clerville, pdt ; E. Denis, v.-pdt ; J. Francou, J. Le Bret, Soc. Denis frères, R[aoul] de Lestapis [Devès et Chaumet], D. Levesque, P. Levesque, H. Rousseau, R. Rufenacht, E. Senn, Soc. Denis frères (de Bordeaux), repr. par M. F. de Ferry, M. Denis ou M. Delalande.

Dir. gén. : J. de la Touche.

Commissaires des comptes : MM. Vaute, Meyer-Warnod.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 janvier 1937)

PARIS. — Modification. — Soc. COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE, 25, rue du Général-Foy. — Capital ramené de 20.000.000 de fr. à 18.500.000 fr., puis à 18.000.000 de fr. — *Petites Affiches*.

Compagnie franco-indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936 font ressortir, après amortissements et provisions diverses, un bénéfice de 3.063.965 fr. contre 440.019 fr. pour l'année 1935.

Compagnie franco-indochinoise
(*La Journée industrielle*, 7 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui font apparaître un bénéfice net de 3.083.965 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 14.762 fr. L'assemblée a décidé : 1° d'affecter une somme de 2.603.117 fr. à l'amortissement intégral du compte « frais sur augmentation de capital et fusions » ; 2° d'affecter 5 % au solde, soit 24.780 fr., à la « réserve légale » ; 3° de distribuer un dividende de 2 fr. 425 par action. Ce dividende se trouve entièrement absorbé pour les actions au porteur par l'purement des droits de transmission au 31 décembre 1936 y afférents et par la taxe sur le revenu correspondant. Dans les mêmes conditions, le coupon brut pour les actions nominatives s'élève à 2,425 %. Ce dividende sera mis en distribution le 8 juillet et il n'y aura pas lieu à détachement de coupon pour les actions au porteur ; 4° de reporter à nouveau le solde du compte « profits et pertes » 1936 obtenu, soit 39.300 fr.

L'assemblée a réélu MM. Denis Frères, de Bordeaux, administrateur sortant.

¹⁵ Jean Le Bret (1871-1947). Beau-frère d'Édouard de Laboulaye, de la Banque de l'Indochine. Ingénieur civil des mines, administrateur des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, commissaire aux comptes de Peñarroya, administrateur de Minemet-Indochine, administrateur délégué des Brasseries et glaciers de l'Indochine et membre du conseil d'autres affaires Denis frères...

Elle a donné en outre *quitus* particulier de sa gestion à M. Jahan de Laudonière, qui n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat.

Le rapport du conseil indique que la situation ne s'est pas améliorée au cours de l'année 1936. En France, l'Office du blé a accentué le caractère artificiel et l'isolement du marché métropolitain des céréales, en même temps que l'application des nouvelles lois sociales modifiait profondément les conditions d'exploitation des usines de la société. À l'étranger, les restrictions apportées aux échanges internationaux ont continué de limiter l'activité de la société ; en particulier, le volume des affaires de riz d'Italie a été fort réduit.

À ces difficultés sont venues s'ajouter les incertitudes provoquées par la situation financière du pays, qui a entraîné à la fin septembre, en France et en Indochine, une modification de valeur de la monnaie. Cet événement capital survenant dans un marché déjà orienté vers la fermeté par suite du déficit de la récolte française et des récoltes mondiales de céréales, a déclenché une hausse très vive qui s'est accentuée jusqu'à la fin de l'année.

En Indochine, l'évolution favorable de la situation s'est accentuée : la Cochinchine a pu exporter des quantités de riz et dérivés presque égales à celles de l'année précédente. 1 712.000 tonnes contre 1.718.000 tonnes, la part de la métropole s'élevant de 350.000 à 815.000 tonnes. En même temps, ces conditions favorables, particulières à l'Indochine, et la fermeté du marché mondial entraînaient une progression constante des cours de Saïgon ; le riz n° 1, coté 3 doit 66 environ aux 100 kg, au début de janvier 1936, atteignait 5 \$ 55 en septembre et montait vivement sous l'influence de la réduction de la valeur de la monnaie, pour s'établir en fin d'année à 8 \$ 15. Ces cours élevés ne se sont pas entièrement maintenus.

Quant au maïs indochinois, les quantités prises par la France, qui en est pratiquement le seul acheteur, ont progressé de 427.500 à 453.300 tonnes.

Les marchés coloniaux et, en particulier, celui de l'Afrique occidentale française, ont été, eux aussi, d'importants acheteurs de riz d'Indochine.

Compagnie franco-indochinoise
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

L'assemblée du 6 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1936, laissant un bénéfice net de 3.063.965 fr. qui formée avec les 14.761. fr. reportes de l'exercice précédent, un total de 3.098.726 fr.

Il a été décidé d'affecter 2.603.117 fr. à l'amortissement intégral du compte Frais sur augmentation de capital et fusion, et 24.780 fr. à la réserve légale.

Sur le solde de 470.829 fr. a été prélevée une somme de 431.528 fr. qui permet de fixer le dividende à 2 fr. 425 brut par action ; l'impôt sur le revenu sera seul à déduire pour les actions nominatives, mais cet impôt, augmenté des droits de transmission jusqu'au 31 décembre 1936, absorbera complètement la somme théoriquement répartie aux actions au porteur. Le solde de 39.300 fr. sera reporté à nouveau.

La Société Denis frères, de Bordeaux, dont le mandat d'administrateur prenait fin, a été réélue.

Cette société, au capital de 20 millions, fut créée en 1912. Elle a pour origine certaines entreprises bordelaises et nantaises (société Denis frères, exportation à Bordeaux ; société de Clerville et Cie, à Nantes, et sans doute la maison de Lestapis). Son conseil d'administration est présidé par M. Étienne Denis, administrateur des Établissements Maurel et Prom, et de la Société bordelaise de crédit industriel et commercial et de dépôts (voir tome I). Le vice-président est M. Louis de Clerville ¹⁶. Les autres administrateurs sont : Paul Caron ¹⁷, François Jahan de Laudinière [*sic* : Charles Jahan de Laudonnière] ¹⁸, Donatien [195] et Pierre Levesque ¹⁹, François de Ferry ²⁰, représentant la société Denis frères, et Raoul de Lestapis, antérieurement cité. La plupart de ces personnes sont ou bordelaises ou nantaises. Quatre personnages, donnant leur adresse au siège de la société, ne figurent pas dans les annuaires mondains et il nous fut impossible de déterminer si ce sont des capitalistes ou des employés, et quels intérêts ils représentent. Enfin, le conseil se clôt avec M. Jean Le Bret, dont il fut parlé tome II. Dans des entreprises coloniales et minières, nous retrouverons ce personnage qui, par ses alliances familiales, doit jouer un rôle plutôt important.

La Compagnie franco-indochinoise paraît ainsi être une affaire entre les mains de quelques familles, surtout du monde catholique.

NANTES
(*L'Ouest-Éclair*, 6 mars 1938)

Vous êtes prié d'assister aux obsèques de

Monsieur Charles GIPPON,
directeur de la Compagnie franco-indochinoise à Nantes

¹⁶ M. Louis Jollan de Clerville est le fils de M. Adolphe Jollan de Clerville et de sa femme, née Levesque, de la famille Levesque, de Nantes, dont il fut parlé tomes I et II. Il habite Nantes et a un château à Blain (Loire-Inférieure) et un chalet à Paimpont (Ille-et-Vilaine). Voir aussi la note relative à Donatien et Pierre Levesque.

¹⁷ Paul Caron est administrateur-délégué. Il n'est pas dans les annuaires mondains. C'est un employé qui a peut-être un lien familial avec Maurice Caron, directeur de la Compagnie royale asturienne des mines (voir tome IV)

¹⁸ Les parents de Charles [*sic* : précédemment dénommé François !] Jahan de Laudinière [*sic* : Laudonnière] étaient M. et Mme Rémi Jahan, celle-ci née Marcille, probablement de la famille d'un chirurgien des hôpitaux [confusion avec Henri Jahan de Laudonnière (avec deux n), fils d'une Marcille, marié à Gabrielle de Cholet, administrateur de Pacouda]. Il est, par conséquent [non], de la parenté de M. Henri Jahan cité tomes I et II [directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas], et de Albert Jahan, ingénieur de l'École centrale de Paris (promotion 1914), marié à Lucienne de Boisdeffre, et secrétaire général de la Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc [mais point parent des précédents]. La famille Jahan a une alliance avec la famille de Vaublanc. Toutes ces personnes sont très catholiques.

¹⁹ Ils appartiennent à la famille Levesque, dont il fut parlé tomes I et II. Ils sont parents de Louis de Clerville ci-dessus nommé. Une branche de la famille Levesque porte le nom de Levesque du Rostu. Plusieurs membres de la famille sont dans l'armée et l'un d'eux fut attaché militaire à une grande ambassade avant la guerre mondiale. Renée Levesque, fille de Roger (château à Saint-Liguire, Deux-Sèvres), a épousé un Pierre Monnier, fils de Louis Monnier et de sa femme, née Claude Lafontaine château à Argenton (Deux-Sèvres). M. M^{me} Pierre Monnier ont un château à Marigny-Marmande (Indre-et-Loire). Nous pensons qu'il y a une parenté entre ces Monnier et ceux associés avec les de Neufelize. Aux alliances familiales déjà citées des Levesque, ajoutons celle avec la famille Arnous-Rivière (de Nantes), baronifiée sous l'Empire. La famille Levesque, ainsi que toutes les familles auxquelles elle est alliée appartiennent à la féodalité agraire.

²⁰ François de Ferry est marié à Madeleine Denis, son château est à Béruges (Vienne).

pieusement décédé dans sa 52^e année. Le deuil se réunira à l'église Saint-Clair, le lundi 7 mars, à 13 h. 45.

De la part de M^{me} Gippon, son épouse de M^{lle} Gippon, sa fille ; de toute sa famille; du conseil d'administration, du personnel de la Compagnie franco-indochinoise et de la maison de Clerville et Cie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Grève dans une rizerie
(*Le Petit Marseillais*, 9 mars 1938)

Un mouvement de grève s'est manifesté hier dans l'établissement de la Rizerie franco-indochinoise qui emploie près d'une centaine d'ouvriers. L'usine est occupée. Ce nouveau conflit porte sur une question de convention collective.

À la rizerie de la Cie franco-indochinoise
(*Le Petit Marseillais*, 10 mars 1938)

Nous avons annoncé qu'une grève s'était produite à la rizerie de la Compagnie franco-indochinoise. L'usine demeure occupée. Une délégation ouvrière s'est rendue hier matin à la préfecture pour exposer la situation, et a été reçue par M. Casanova, représentant M. le préfet. D'autre part, M. Casanova a entendu M. le directeur de l'établissement.

LA GRÈVE DES INDUSTRIES CHIMIQUES DE MARSEILLE
par Paul Quilici
(*Le Populaire*, 11 mars 1938)

(De notre correspondant particulier.)

Marseille, 10 mars (par téléphone).

À la suite de l'occupation de 38 usines par les grévistes dans l'industrie des produits chimiques des Bouches-du-Rhône, les patrons obtinrent l'intervention de la force publique pour procéder à l'expulsion des travailleurs.

Déjà les gardes mobiles avaient réussi à faire évacuer les usines de Gardanne et de Port-de-Bouc. Aujourd'hui dans Marseille, la police et les garde-mobiles ont procédé à l'expulsion de six autres usines, à L'Estaque, les portes des usines Kuhlmann et Pennaroya [*sic* : Peñarroya] ayant été fermées à clef par les grévistes, la police dut les enfoncer.

D'autre part, les usines Cusenier et celle de [la Rizerie franco-indochinoise](#), à la suite d'une grève déclarée il y a quelques jours avaient également occupé les locaux. Les grévistes ont été expulsés ce matin par la force armée.

Dans toutes les usines évacuées, des organismes de sécurité sont assurés par les inspecteurs du travail, désignés par le préfet. La délégation de l'Union départementale confédérée s'est rendue aujourd'hui chez le préfet et a protesté énergiquement contre les procédés employés pour obtenir l'évacuation des usines.

LES TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION AU MINISTÈRE DU TRAVAIL
(*Le Populaire*, 21 avril 1938)

Des délégations de travailleurs de l'Alimentation, conduites par Chapelain, ont été reçues hier au ministère du Travail. Elles ont attiré l'attention des collaborateurs de M. Ramadier sur le lock-out des 400 ouvriers des fromageries Graff, à Dole (Jura) ; [sur la grève qui dure depuis quarante-trois jours par suite de l'intransigeance patronale à la Compagnie Franco-Indochinoise \(riz et légumes secs à Marseille\)](#) ; et sur le conflit des gérants de l'alimentation parisienne et des Établissements Ferrand et Renaud et Julien Damoy.

Les contremaîtres de la Compagnie franco-indochinoise à Marseille
demandent que soit assurée
la liberté du travail
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1938)

Marseille, 21 avril.

Le syndicat des cadres de maîtrise de la minoterie, rizerie et semoulerie du Sud a communiqué la note suivante :

« Après plusieurs démarches auprès des pouvoirs publics, les contremaîtres de la Compagnie franco-indochinoise, dont les ouvriers sont en grève depuis 45 jours, se trouvent, toujours dans l'impossibilité de pénétrer dans l'usine par suite des menaces de quelques meneurs constituant le piquet de grève et de la carence des pouvoirs publics.

« Le syndicat de maîtrise demande pour la dernière fois que des mesures énergiques soient prises immédiatement pour assurer la liberté du travail et la reprise de l'activité normale de l'usine. Nous pensons que M. le préfet aura à cœur de faire cesser cet état de chose qui n'a que trop duré.

« Signé : Bourdais, secrétaire général. » — (*Journée industrielle.*)

ÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 6 juillet 1938)

Chevalier

Le Bret (Gabriel-Charles-Jean) : administrateur de sociétés coloniales [ingénieur civil des mines, administrateur de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine, puis représentant du groupe Denis frères aux Brasseries et glaciers de l'Indochine, à la Cie franco-indochinoise, à la SIPEA, aux Constructions mécaniques de Haïphong...], 45 ans, 8 mois 5 jours de pratique professionnelle.

CIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 font apparaître un bénéfice net de 686.067 francs contre 3.083.965 francs en 1936. Après affectation de 5 % des bénéfices à la réserve légale, soit 34.303 francs, le conseil proposera de répartir un dividende de 3 par action.

Le bilan s'établit de la manière suivante : Actif : disponible en caisse et banques, 7.684.224 francs ; réalisable, 16.492.784 francs ; réalisable à terme, 1.075.225 francs ; immobilisation, 7 millions 648.706 francs.

Passif : exigible, 12.938.312 francs ; capital, 18 millions ; réserves et provisions, 1.237.260 francs.

L'assemblée ordinaire est convoquée pour le 28 septembre à 11 heures, 25, rue du Général-Foy. Rappelons qu'à l'issue de cette réunion se tiendra une assemblée, extraordinaire.

CIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1938)

L'assemblée du 28 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1937 et voté un dividende de 3 %.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a constaté la réalisation de la réduction du capital à 17 millions.

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 octobre 1938)

PARIS. — Modification. — Compagnie franco-indochinoise, 25, rue du Général-Foy. — Capital ramené de 18.500.000 fr. à 17.000.000 de fr. — *Petites Affiches*.

Compagnie Franco-Indo-Chinoise

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.000.000 DE FRANCS

R.C. SEINE N°100.381 - R.C. MARSEILLE 83.389
R.C. NANTES N°23059 - R.C. BORDEAUX N°5970 B

RÉUNION DES SOCIÉTÉS:

COMPAGNIE FRANCO-COLONIALE DES RIZ - RIZERIES FRANÇAISES - RIZERIES DE LA MÉDITERRANÉE,
(ANCIENS ÉTABL^S PELLAS FRÈRES) - LEVESQUE & C^I (RIZ) - RIZERIE LEVESQUE - RIZERIE SAÏGONNAISE

TÉLÉGRAMMES: COMPAFINCH
Compte Chèques Postaux: Marseille 169.27

Agents en Indochine

Bureau de MARSEILLE, le 9 DECEMBRE 1938

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES

STÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES

SAÏGON



PARIS (8^e) 25, rue du Général Foy
Tél. Laborde 69-20 à 24. Lab. Inter 57
MARSEILLE 178, B^e de Plombières
Tel. National 40-10 à 12. Inter 110
BORDEAUX 18, rue Ferrère
Téléphone 821-80. Inter 2 86
NANTES CHANTENAY 8, rue Réaumur
Tél. 123-69. Inter 55

USINES

NOISY-LE-SEC 40, Av. de Bobigny
Tél. Nord 20-05
NANTES CHANTENAY 8, Rue Réaumur
Tél. 123-69. Inter 55
MARSEILLE 178, B^e de Plombières
Tél. National 40-10 à 12. Inter 110
MODANE 14, Rue Jules Ferry
Téléph. 14

Sauf stipulation contraire, nos ventes s'entendent toujours à nos conditions générales de vente, notamment pour la dénomination de nos qualités et provenances qui ne constitue qu'une indication de type et non d'origine.

J.BS/E.C

HOTEL JOUBERT

MENS (Isère)

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre du 4 courant.-

Nous nous excusons.- Nous avons mal interprété votre lettre du 24 Novembre, et c'est pourquoi nous avons établi un contrat pour une affaire de 20 Qx BRI SURES N° I & 2 à 124 Frs disponible, et 10 Qx de RIZ SAÏGON N°1 à 139 Frs disponible.-

Nous avons bien trouvé joint à votre lettre notre contrat en retour et, comme vous le désirez, nous l'annulons.-

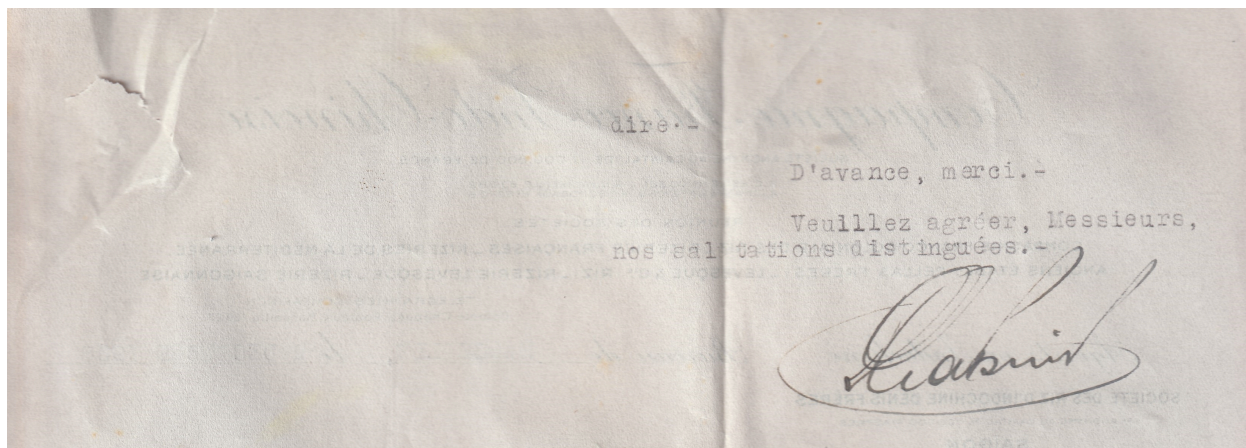
Nous vous faisons remarquer, toutefois, que le marché est très ferme en ce moment.-

Nous cotons, sans engagement, les BRI SURES N° I & 2, 126 Frs disponible, et le RIZ SAÏGON N°1, même position, 139 Frs wagon voie des quais Marseille.-

Ces cotations sont, évidemment, sans engagement.-

Si vous êtes intéressés par une quantité ferme, ayez l'obligeance de nous le

.....



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES RIZ D'INDOCHINE DENIS FRÈRES
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000 PIASTRES
SAÏGON

PARIS (8^e). 25, que du Général-Foy
Tel. Laborde 69-20 à 24_Lab.Inter 57

MARSEILLE. 178, bd de Plombières
Tél. National 40-10 a12 Inter 110

BORDEAUX, 18, rue Ferrère
Téléphone 821-80. Inter 286

NANTES CHANTENAY 8, rue Réaumur
Tél. 123-69-Inten 55

USINES

NOISY-LE-SEC, 40, av. de Bobigny
Tél. Nord 20-05

NANTES CHANTENAY, 8, Rue Réaumur
Tél. 123-69 _ Inter 55

MARSEILLE

178, bd de Plombières
Tél. National 40-10 à 12-Inten 110

MODANE, 14, rue Jules-Ferny
Téléph. 14

Compagnie franco-indochinoise
Assemblée ordinaire du 27 juillet 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 août 1939)

Rapport du conseil d'administration

Lors de votre dernière assemblée générale, nous vous signalions, messieurs, que la hausse des riz et des maïs intervenue en 1936 et qui avait pour principale cause les dévaluations successives de votre monnaie, s'était poursuivie en 1937.

Les marchés des produits coloniaux intéressant la société

Au début de 1938, l'on a pu constater une première étape de hausse qui a amené le riz n° 1 de 8 p. 80 environ au 1^{er} janvier 1938 à 10 p.40 vers le 15 mars. Puis, après une baisse légère et sous l'influence des difficultés de chargement à l'origine et de la tension des changes, les cours s'élevèrent à fin avril à 11 p. 80. D'autre part, la livre était passée à Paris du cours de 147 au 1^{er} janvier à celui de 178,90 au 5 mai 1938. On assista enfin à une progression continue des cours du riz jusqu'à fin août pour atteindre au plus haut 12 p. 20.

À partir de cette date et jusqu'à la fin de l'année, les cours, en raison de la très grosse récolte de céréales en France et des informations concernant les nouvelles récoltes de riz qui s'annonçaient abondantes dans les trois pays exportateurs et de l'absence de toute demande sur le marché de Saïgon, n'ont cessé de baisser pour terminer l'année à 8 p. 80 ; le dernier trimestre, en particulier, enregistrait une chute des cours de 27 %. Le riz retrouvait, après ces brusques variations, à peu près son cours du début de l'année (entre 8 p. 60 et 8 p. 80).

En Indochine, la récolte inférieure à la précédente, qui d'ailleurs avait été une année abondante, a permis l'exportation par le port de Saïgon de 1.077.000 tonnes de riz et dérivés contre 1.543.000 tonnes en 1937. La France a pris une forte proportion de ces exportations : 562.000 tonnes contre 675.000 tonnes l'année précédente, et les marchés coloniaux, en 1938 encore, sont restés de très importants acheteurs, en particulier celui de l'A.-O F.

Le développement continu de la culture du maïs en Indochine a permis d'exporter sur la France, presque seule intéressée par la provenance indochinoise, 568.000 tonnes contre 546.000 tonnes.

Les cours du maïs fob Saïgon, de 8 p. 70 au 1^{er} janvier 1938, ont atteint au début de juillet 10 p. 25 et, suivant la même courbe que les riz, sont redescendus du 1^{er} juillet à la fin de l'année aux environs de 8 p. 59.

Résultats de l'exercice

Malgré l'irrégularité de la demande et les revirements successifs du marché, aggravés dans le courant du troisième trimestre par les événements internationaux, malgré l'âpreté de la concurrence, votre société a pu maintenir dans ses diverses branches une activité commerciale analogue à celle des années précédentes.

Au 31 décembre 1938, le bénéfice d'exploitation s'élève à 1.152.992 fr. 13, ramené par les amortissements que votre conseil a pratiqués sur les immobilisations et par la dotation des provisions, au chiffre de 434.394 francs 58.

Examen du Bilan

Voici la comparaison habituelle des différents postes du bilan :

À l'Actif

Le disponible se présente, par rapport au bilan de l'année précédente, en diminution de 7.681.221 fr. 20 à 3.140.461 fr. 73. La différence se retrouve dans le réalisable où le stock figure en augmentation sensible de 10.849.532 fr. 28 à 18 780.233 fr. 92.

Les marchandises sont inventoriées au prix de revient.

Les comptes débiteurs divers et les comptes clients sont sains ; les créances, dont la récupération permettait un doute ayant été, comme à l'habitude, soit amorties directement, soit provisionnées.

Sous la rubrique A terme, les comptes débiteurs sont passés de 1.075.225 fr. 15 à 1.289.610 fr. 65. Ces comptes représentent la créance de votre société sur les sociétés fusionnées. Ces sociétés fusionnées n'ont plus, à l'heure actuelle, aucun passif à régler autre que notre créance. Elles possèdent dans leur actif des immeubles dont, en tant que liquidateur, nous nous préoccupons de la réalisation.

En fin de 1938, nous étions en pourparlers pour la vente d'un de ces immeubles : cette vente est réalisée à l'heure actuelle avec un bénéfice dont nous avons tenu compte dans l'évaluation de notre créance sur les sociétés absorbées.

Les immobilisations, compte tenu d'un amortissement de 538.957 fr. 55, s'élèvent à 7.491.267 fr. 21.

D'autre part, quelques aménagements ont été faits au cours de l'exercice.

Au Passif

Le montant global des comptes Exigibles se présente en augmentation par rapport au bilan précédent, à 15.101.601 fr. 92 contre 12 millions 938.312 fr. 43 par suite du montant plus important des Effets à payer dont la contrepartie se trouve à l'actif dans l'augmentation signalée plus haut des Marchandises et Approvisionnements.

Le Capital est ramené de 18 millions à 17 millions, conformément aux décisions prises par vos assemblées générales extraordinaires des 17 août, 7 et 28 septembre derniers.

Les Provisions pour éventualités diverses comprennent, outre les sommes prévues pour le règlement des impôts, une somme de 27.534 francs 15 pour gratifications éventuelles au personnel.

Affectation du solde créditeur

Avant amortissements et provisions, les comptes d'exploitation se soldent par un bénéfice de 1.152.992 fr. 13.

Nous avons affecté aux amortissements et provisions une somme de 718.597 fr. 55.

Ainsi arrêtés, les comptes de l'exercice 1938 se soldent par un bénéfice net de 434.394,58 fr. Après la dotation de 5 % à la réserve légale, soit 21.719 fr. 72, le solde disponible s'élève à 412.674 fr. 86. L'addition du report à nouveau de 181.064 fr. 74 porte le bénéfice disponible 4.593.739 fr. 60.

La situation générale actuelle, si incertaine, nous incite à une très grande prudence, alors surtout que le développement de nos affaires de délivré, et, en particulier, de riz et de produits usinés, se conjuguant avec la hausse des prix et de tous les frais grevant la marchandise nécessite un fonds de roulement de plus en plus important.

Aussi, sommes-nous amenés à vous demander cette année, bien que nos résultats puissent être considérés comme comparables à ceux de l'année dernière, à reporter à nouveau ce solde bénéficiaire.

Questions à l'ordre du jour

Le mandat d'administrateur de M. H. Rousseau, qui représentait la Société Denis frères d'Indochine, expirant cette année et conformément au désir exprimé par M. Rousseau, nous vous proposons de nommer administrateur pour une période de six années la Société Denis frères d'Indochine.

Nous vous proposons également de donner *quitus* de leur gestion à MM. [Édouard] Senn [pdt Institut recherche coton et textiles exotiques] et [Rodolphe] Rufenacht [ép. sœur Éd. Senn], administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice.

Votre assemblée, générale du 18 septembre 1938 a nommé vos commissaires, MM. Vaute et Meyer-Warnod, conformément à la loi, pour exercer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1940.

L'assemblée générale du 6 juillet 1937 a fixé à 5.000 francs l'allocation qui sera versée au commissaire qui présentera les rapports de chaque exercice.

M. Vaute a demandé à faire appel, à partir de cette année, au commissaire suppléant.

Nous vous proposons d'accéder à sa demande et de fixer à 4.000 francs l'allocation versée à chacun de vos commissaires pour les exercices 1939 et 1940.

Pendant l'année 1938, il n'a été procédé qu'à des opérations courantes entre la Compagnie franco-indochinoise et les administrateurs ou les sociétés dont certains d'entre eux font partie. Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous proposons de renouveler à vos administrateurs l'autorisation prévue par cette loi.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

ACTIF	
Disponible :	
Caisse et banques	3.140.461 73
Réalisable :	
Valeurs mobilières.	339 662 05
Effets à recevoir	225.579 85
Comptes débiteurs divers	894.397 39
Clients	1.320.794 30
Marchandises et approvisionnement	18.780.233 92
Opérations en cours de règlements	703.767 57
A terme :	
Comptes débiteurs	1.289 610 65
Immobilisations :	
Terrains, constructions usines, matériel	7 491.267 21
	<u>34.085.774 67</u>
PASSIF	
Exigible :	
Effets à payer	5.782.809 02
Comptes créditeurs divers	1.972.811 27
Banquiers créditeurs par acceptation	4.377.250 82

Opérations en cours de règlement	2.968.730 81
Compte d'apport :	
Capital	17.000.000 00
Réserves et provisions :	
Réserve légale	467.617 15
Réserve générale	500.000 00
Provisions pour éventualités diverses	401.096 28
Pertes et profits :	
Report à nouveau exercice 1937	181.064 74
Bénéfice exercice 1938	434.394 58
	<u>34.085.774 67</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges d'exploitation	4.375.709 22
Amortissements et provisions	718.597 55
Résultat exercice 1938	434.394 58
	<u>5.528.701 35</u>
CRÉDIT	
Résultats bruts d'exploitation	4.606.207 11
Profits divers :	
Sociétés absorbées	400.000 00
Rachat de titres	172.596 38
Participation Indochine	250.000 00
Coupons et dividendes	19.273 31
Recouvrement créances amorties	80.624 50
	<u>5.528.701 35</u>

WW 1979 :

MARIOTTE (Pierre, Marie, Hilaire), administrateur de sociétés. Né le 21 sept. 1902 à Paris. Fils de Paul Mariotte, directeur divisionnaire de compagnie d'assurances, et de M^{me}, née Marie-Émilie Robillard. Père d'un enfant : Rita. Études : Collège Grand-le-Brun à Bordeaux Facultés de droit de Bordeaux et de Paris. Dipl. : licencié en droit, docteur en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, boursier de la Fondation Rockefeller. Carr. : directeur du service des colonies aux Messageries Hachette* et organisateur des dépôts des messageries Hachette dans les colonies françaises et à bord

des paquebots (1929-1934), participation à l'organisation de l'Exposition Coloniale (1931), [chef de service et directeur commercial à la Compagnie franco-indochinoise](#), [secrétaire général du Syndicat des exportateurs français d'Indochine](#) et créateur de leur [bulletin professionnel \(1934\)](#), [secrétaire général de la section Indochine-Exportation aux groupements professionnels coloniaux \(1942-1943\)](#), directeur commercial à la Compagnie continentale d'importation et président du Groupement national d'achat des épices (1943-1945)...

Annuaire Desfossés 1940, p. 1873 :
Inchangé

Compagnie franco-indochinoise
(*Le Journal*, 11 août 1941)

Les comptes de l'exercice 1940, qui seront présentés à l'assemblée du 20 août, se soldent par un bénéfice de 5.486.688 francs contre une perte de 3.373.538 francs pour l'exercice 1939.

Après amortissement des pertes antérieures s'élevant à 2.779.799 francs, le Conseil proposera d'affecter le solde créditeur de 2.706.889 francs au fonds de prévoyance.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE
Condamnation d'un comptable indélicat
(*Le Petit Marseillais*, 19 octobre 1941)

Aix-en-Provence, 19 octobre. — La nommé Cervoni Quilino, comptable à la Compagnie franco-indochinoise, avait détourné et perdu au jeu 480.000 francs. Il était inculpé d'abus de confiance qualifié. Après verdict affirmatif sans circonstances atténuantes, Cervoni est condamné à cinq ans de réclusion et au remboursement des sommes détournées.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
Société anonyme fondée en 1912
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : achat, vente, manipulation, transformation, préparation du riz, maïs, manioc, coprah et graines oléagineuses d'Indochine.

Usines : Marseille, Modane et Saïgon.

Filiales : Société des riz d'Indochine Denis frères, Compagnie marseillaise de commission et de transit.

Siège social : 25, rue du Général-Foy, Paris.

Capital social : 17.000.000 fr. en 170.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 1.000.000 fr. en 1.000 actions de 1.000fr.

Porté en 1927 à 3.000.000 fr.

Puis à 4.000.000 fr. en 40.000 actions de 100 fr.

Porté en 1929 à 10.382.000 fr. par la création de 63.820 actions de 100 fr.

Puis à 20.000.000 fr. par la création de 96.180 actions d'apport de 100 fr. (absorption de la Compagnie franco-coloniale des riz, des Rizeries Levesque, des Rizeries saïgonnaises).

Ramené en juillet 1936 à 18.500.000 par rachat d'actions.

En déc. 1936 à 18.000.000 — le 28 sept. 1938 à 17.000.000

Conseil d'administration : Société de Clerville et Cie de Nantes représentée par M. L. de CLERVILLE, président ; MM. E. DENIS, J. J. FRANCOU, J[ean] Le BRET, R[aoul] de LESTAPIS, D. LEVESQUE, P. LEVESQUE, H. ROUSSEAU, société Denis frères de Bordeaux.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin septembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1936	3.084	412	2,425	68	29
1937	686	510	3	95	57
1938	434	—	—	76,5	45
1939	—	—	—	61	30

Annuaire Desfossés 1945, p. 1907 :

Cie franco-indochinoise

L. de Clerville, pdt ; Denis frères, S.A.R.L., v.-pdt ; L. Delalande, L. Denis, J.-J. Francou, R. de Lestapis, D. Levesque, Denis frères, S.A.R.L. de Bordeaux, Denis frères, d'Indochine, Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine.

Commissaires des comptes : MM. Varasson, H. Biguey.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2222 :

Cie franco-indochinoise

L. de Clerville, pdt ; E. Denis frères, v.-pdt ; L. Delalande, L. Denis, R. de Lestapis, D. Levesque, Denis frères, S.A.R.L. de Bordeaux, Denis frères, d'Indochine, Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine, E. Labouchère, Soc. de Clerville & Cie.

Commissaires des comptes : MM. Varasson, H. Biguey.

AEC 1951-985 — Cie franco-indochinoise (F.I.C.),

25, rue du Général-Foy, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée en janvier 1912, 85.000.000 de fr. en 170.000 actions de 500 fr. libérées (Réunion des sociétés Cie franco-coloniale des riz, Rizeries françaises, Rizeries de la Méditerranée (Anc. Établ. Pellas frères), Levesque et Cie, Rizerie saïgonnaise).

Dividendes. — 1948 : 20 fr. net ; 1949 : 25 fr. net.

Objet. — Achat, vente, manipulation, transformation, préparation pour son compte et pour le compte de tiers, en Indochine, en France et en tous pays. de tous produits

agricoles et plus particulièrement les riz et les maïs, aliments concentrés pour le bétail, légumes secs, farines de riz, céréales secondaires.

Imp. et exp. — Riz, maïs, manioc.

Correspondants à Saïgon : la Société des riz d'Indochine Denis frères (Sté anon.) ; Haïphong, Hanoi et Tourane : Société Denis frères d'Indochine (Sté anon.).

Conseil. — MM. Louis de Clerville, présid. ; Étienne Denis, vice-présid. ; Louis Delalande, Raoul de Lestapis, Donatien Levesque [WWE 1967], Édouard Labouchère [conseiller d'État hon.], Société Denis frères, Bordeaux, Société Denis frères d'Indochine, Société auxiliaire pour l'industrie en Indochine, Société de Clerville et Cie, adm. — Direct. gén. M. Pierre Hertel.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE

(L'Information financière, économique et politique, 26 octobre 1951)

L'assemblée ordinaire du 25 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1950 se soldant par un bénéfice de 53.665.724 francs et voté les dividendes suivants : 50 francs par action de 500 francs et 500 francs par action de 5000 francs. L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a décidé de porter le capital de 85 à 100 millions par incorporation d'une partie du bénéfice de l'exercice et création d'actions nouvelles de 5.000 francs.

(L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1954)

CIE FRANCO-INDOCHINOISE. — L'assemblée ordinaire du 19 novembre a approuvé les comptes de 1953, faisant apparaître un bénéfice de 23.203.979 fr. et voté un dividende net de 410 fr.

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE

(L'Information financière, économique et politique, 15 décembre 1954)

L'achèvement de la rizerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, qui a marqué principalement l'exercice écoulé sur le plan des investissements, a entraîné en valeur brute une augmentation importante des immobilisations portée à 218 millions environ contre 167 millions.

En valeur nette, déduction faite des amortissements, les immobilisations ne se sont pouvant accrues, d'une année à l'autre, que d'une vingtaine de millions, les amortissements de l'exercice 1953 ayant été de 30.700.000 fr., sans préjudice de l'extinction de 16.600.000 francs de frais afférents aux travaux de Port Saint-Louis.

Le total du bilan présente une diminution globale de près de 200 millions due principalement la réduction des stocks de paddy de Camargue (marchandises : 483 millions 267.770 de fr. contre 601.113.984 fr. et produits frais : 44.549.315 fr. contre 38.150.953 fr.) et, par suite, des avances de taxes (- 18.386.086 fr.), ainsi que du disponible en banques et chèques (18.454.956 fr. contre 82.453.828 fr.) ; en contrepartie, le poste fournisseurs revient au passif de 360.432.541 fr. à 120.094.439 fr., diminution partiellement compensée par l'accroissement des effets à payer (198.245.541 fr. à 145.562.163 fr.), l'ensemble des dettes à court terme présentant en définitive une réduction de 206.707.201 fr.

Cie franco-indochinoise [Desfossés 1956/1832]

Clerville (Louis de)^[x /00][fils d'Adolphe et d'une Dlle Levesque], 1832 (pdt Cie fr.-indochinoise), 2022 (Saupiquet).

Delalande (Louis)^[0 /00], 1832 (Cie fr.-indoch.).

Labouchère (Édouard)[1885-1967][ép. Kastner. Anc. auditeur au Conseil d'État], 138 (Bq transatlantique), 1375 (Bozel-Maletra), 1744 (Maurel & Prom), 1832 (Cie fr.-indoch.).

Lestapis (Raoul de)[1883-1959][Ép. Madeleine Begouën][Devès & Chaumet > Diakandapé, Société coloniale de gérance et d'études...], 1832 (Cie fr.-indoch.), 1905 (pdt SOBOA), 1907 (v.-pdt Bracodi).

Levesque (Donatien)^[0 /xx], 1832 (Cie fr.-indoch.).

Denis frères, S.A.R.L., de Bordeaux, 1832 (Cie fr.-indoch.).

Denis frères d'Indochine, 1324 (SIPEA), 1832 (Cie fr.-indoch.).

Auxiliaire pour l'industrie en Indochine, 955 (Chantiers et ateliers réunis d'Indochine), 1324 (SIPEA), 1832 (Cie fr.-indoch.).

Clerville et Cie (Société de), 1832 (Cie fr.-indoch.).

Hertel (Pierre), 1832 (dg Cie fr.-indoch.).

Varasson (A.), 1832 (comm. cptes Cie fr.-indoch.).

Biguey (H.), 1832 (comm. cptes Cie fr.-indoch.).

Usines : Marseille, Nantes, Modane [(Savoie) : ex-François Cattaneo], Noisy-le-Sec, Port Saint-Louis-du-Rhône.

Filiale : Cie Marseillaise de commission et de Transit.

CAPITAL SOCIAL : 100 millions de fr., divisé en 20.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 1 million, en 1.000 actions de 1.000 fr. Porte en 1922 à 3 millions, puis à 4 millions, en même temps, les actions de 1.000 fr. ont été divisées en titres de 100 fr. En septembre 1929, le fonds social a été porté à 10.382.000 fr. par la création de 63.820 actions O de 100 fr. ; puis en décembre 1929 à 20 millions par la création de 96.180 actions de 100 fr., lors de l'absorption de la Rizerie saïgonnaise, de la Cie Franco-Coloniale des Riz et des Rizeries Levesque. Réduit à 18 millions en 1936 et à 17 millions en 1938 par rachat d'actions. Porté en 1947 à 25.500.000 fr. par élévation du nominal de 100 fr. 150 fr., puis à 51 millions en 1948 par élévation du nominal de 150 à 300 fr. Porté en 1949 à 69 millions par élévation du nominal à 400 fr., puis en 1950 à 85 millions par élévation du nominal à 500 fr. Titres regroupés à partir du 16 avril 1951. puis en octobre 1951 capital porté à 100 millions par émission de 3.000 actions réparties gratuitement.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tant.
1945	1.007	—
1946	966	850
1947	6.600	2.386
1948	19.115	5.655
1949	19.735	6.642
1950	53.665	13.088
1951	50.737	11.370
1952	23.335	10.429
1953	23.204	10.444
1954	11.258	10.444

1955 (30 sept.)		
-----------------	--	--

COMPAGNIE FERMIÈRE
DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1956)

.....
Outre la relative étroitesse du marché, le titre a bénéficié encore d'un autre facteur de hausse : le désir de certains groupes de s'assurer une par. anticipation importante au capital de la Compagnie. Tel a été notamment le cas des Brasseries et Glacières de l'Indochine, qui, désireuses de réinvestir dans une affaire métropolitaine intéressante une partie de leurs disponibilités, ont procédé à des achats importants. Elles disposent maintenant de quatre sièges au conseil d'Administration. Ces sièges sont occupés par MM. Étienne Denis, président des Brasseries et Glacières de l'Indochine, président de l'Indochinoise pour les eaux et l'électricité en Annam, vice-président de la Compagnie Franco-Indochinoise et administrateur des Charbonnages du Tonkin, MM. Henri Murtin et Albert Plossu, administrateurs des Brasseries et Glacières de l'Indochine et M. Yvan Loiseau.

.....

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1957)

Bénéfice net : 29.315.000 fr. contre 12.280.000 fr. Dividende net proposé : 603 fr. contre 401 fr.

Cie FRANCO-INDOCHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 octobre 1958)

L'assemblée du 14 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1957 allant ressortir un bénéfice net de 15.917.000 francs et voté le dividende prévu de 602 francs net par action.

Compagnie franco-Indochinoise
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juillet 1959)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 23 juillet, à l'issue de l'ordinaire, en vue d'augmenter le capital, actuellement fixé à 100 millions de francs, par émission d'actions de numéraire.

Cie FRANCO-INDOCHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1959)

Le bénéfice net de l'exercice 1958 après 61.039.000 fr. d'amortissements et provisions et 16.322.000 fr. d'impôt, s'élève à 19.512.000 fr. contre 15.917.000 francs en 1957.

Le conseil proposera un dividende de 500 fr. brut.



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE
Société anonyme au capital de 85.000.000 de fr.
divisé en 17.000 actions de 5.000 fr. chacune

Capital porté à 5.000.000 de fr.
divisé en 50.000 actions de 100 fr.
(A.G.E. et C.A. du 23 octobre 1963
Acte notarié du 13 février 1964)

Statuts déposés en l'étude de M^e Fay, notaire à Paris

Siège social : 25, rue du Général-Foy, Paris
Registre du commerce : Seine n° 100.381

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : Louis de Clerville
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie spéciale de banque - Paris



www.tourisme-marseille.com

Usine de la Cie franco-indochinoise à Marseille, 206, boulevard de Plombières.
Rénovée en 2000, pour plus de 3 M€, par la Ville de Marseille, Marseille Aménagement et le cabinet d'architecture Lévy & Magnan. Le locataire, Avenir Télécom, a déposé son bilan début 2016 et son action, introduite en Bourse en février 2000 à 32,40 €, était tombée à 5 € en février 2001 et 0,007 € au 22 décembre 2015.